

B Gestion de l'eau potable

Un service urbain durable? *Le cas de Montréal*

Réalisé par: Mathieu Blackburn

m.blackburn@umontreal.ca

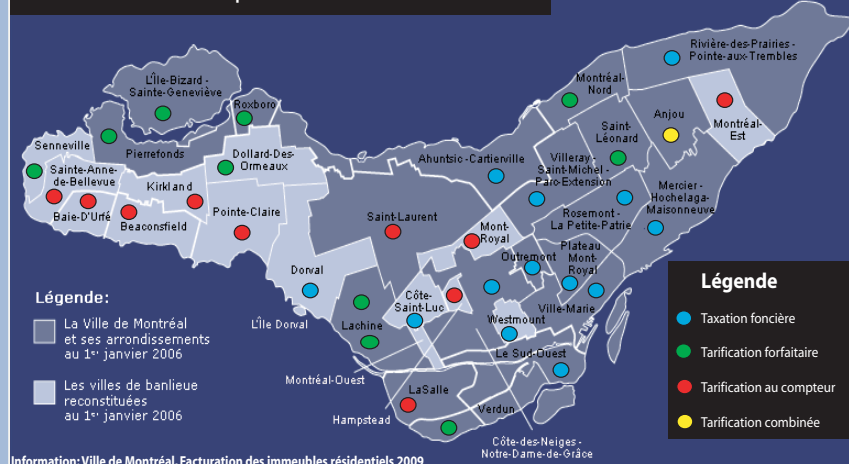
Projet Terminal Hiver 2009

Supervisé par: Michel Boisvert

Mise en contexte

«Si le fleuve peut facilement pourvoir à nos besoins en eau potable, cela ne signifie pas pour autant que cette ressource est gratuite et qu'on peut l'exploiter sans compter» (Livre Vert, Ville de Montréal, 1996). Il est vrai que Montréal est entourée d'eau. Par contre, ce que les gens oublient souvent lorsqu'ils se servent un verre d'eau ou tirent la chasse d'eau, c'est que cette eau a dû parcourir un réseau de distribution comprenant des opérations de captage, de filtration, ce qui implique des coûts non-négligeables. De plus, lorsque ce service urbain n'est pas facturé proportionnellement à sa consommation réelle, contrairement par exemple à l'électricité, il y a encouragement indirect au gaspillage. Comment peut-on expliquer que la Ville de Montréal finance majoritairement ce service avec l'impôt foncier? La tarification forfaitaire peut-elle être vue comme une formule intermédiaire qui permettrait de rallier tous les décideurs publics?

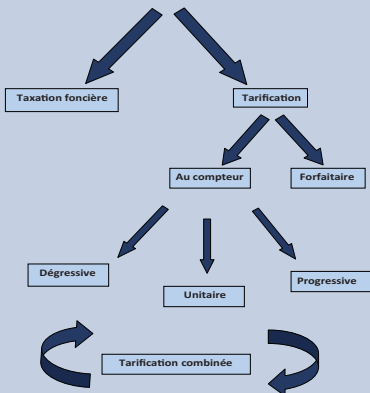
Facturation de l'eau potable sur l'île de Montréal



Modes de gestion

On retrouve présentement sur l'île de Montréal une grande divergence dans les modes de facturation de l'eau pour les utilisateurs résidentiels. Ces disparités soulèvent une question d'équité géographique entre les différents secteurs de l'île de Montréal. En effet, près de 70% de la population montréalaise (Ville) est facturée suivant la taxe foncière (11 arrondissements sur 19). Quant aux villes reconstituées, de 50% de la population est facturée au compteur ce qui représente 6 municipalités sur 9.

Types de facturation de l'eau



Tarification au compteur

Avantages

- Application Principes d'utilisateur-payeur (équité+ efficacité)
- Sensibilisation aux coûts du service (efficacité)
- Lutte au gaspillage (environnement)
- Lutte aux fuites du réseau (efficacité)



Source: Heinrich canalisation

Désavantages

- Coût élevé, installation, maintenance, relevés (efficacité)
- Diminution parfois très limitée (efficacité)
- Capacité à payer insuffisante chez certains (équité)

Tarification forfaitaire

Avantages

- Possibilité de classes* avec bases ségréguées (équité)
- Administrativement simple (efficacité)

Désavantages

- Ne représente pas la consommation réelle (efficacité+ équité)
- N'incite pas les citoyens à réduire leur consommation. (environnement)

*Les classes peuvent être établies suivant le nombre de personnes du ménage, la présence d'équipements comme une piscine, le type d'habitat, etc.

Taxation foncière

Avantages

- Représentatif de la capacité à payer (équité)
- Administrativement simple (efficacité)

Désavantages

- Ne représente pas la consommation réelle (efficacité+ équité)
- N'incite pas les citoyens à réduire leur consommation (environnement)



VS



Condo Vs maison = même évaluation mais consommation d'eau différente.

Les principes

● Équité sociale

Permettre l'accès de tous à un réseau et respecter la capacité à payer (équité verticale) de chacun. Un traitement égal des contribuables comparables (équité horizontale).

● Efficacité économique

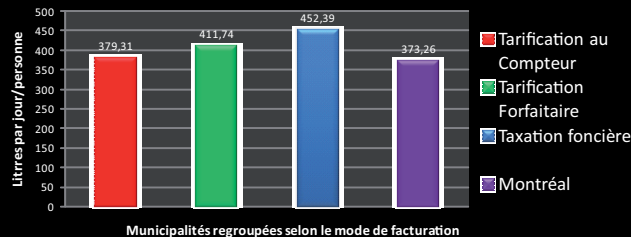
Pour être en mesure de couvrir l'ensemble des coûts des infrastructures, de leur entretien et des services qui s'y rattachent, le critère recommandé est la tarification au coût marginal.

● Protection de l'environnement

Utilisation durable de la ressource par des comportements responsables des citoyens et des opérateurs de réseaux.



Consommation comparée, moyennes non-pondérées, 2004



Repères

- Moyenne québécoise : 450 litres/jour/personne
- Moyenne canadienne: 330 litres/jour/personne
- Utilisation du compteur d'eau dans les 2/3 des pays à 90% pour les maisons unifamiliales.
- Tarification au compteur dans les municipalités (68% au Canada et 15% au Québec.)

Source: Gouvernement Canada, Rapport 2008 sur la tarification municipale OCDE, La tarification municipale résidentielle, 1999

Harmonisation

Suite aux fusions de 2000 et aux défusions de 2004, la Ville de Montréal, pour se conformer à la loi, doit harmoniser le fardeau fiscal de tous ses contribuables résidentiels. Selon le Service des finances, c'est l'imposition foncière qui serait préconisée. Ce choix est discutable et, pour éclairer les décideurs, une analyse approfondie de la consommation par ménage suivant les types d'habitat devrait être réalisée. Ainsi, là où la dispersion dans les quantités d'eau potable consommées est faible d'un ménage à l'autre (résidences multifamiliales) la tarification forfaitaire pourrait s'appliquer, alors que là où elle est élevée (résidences unifamiliales), on aurait recours aux compteurs, comme à Anjou. Aurions-nous la solution sous nos yeux?